



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 175

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2015

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire / 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 / 4

Communication sur l'actualité de GPSO / 3

Communication sur les résultats sportifs / 4

- 1.** Délivrance du titre de citoyen d'honneur
à Mark MOOGALIAN / **4**
- 2.** Avis sur le projet de décret fixant le périmètre et le siège
d'un établissement public territorial composant la Métropole
du Grand Paris / **5**
- 3.** ZAC Seguin – Rives de Seine – Approbation du protocole
de résiliation de la Convention Publique d'Aménagement
(CPA) / **6**
- 4.** ZAC Seguin – Rives de Seine - Approbation de la nouvelle
concession d'aménagement de la ZAC / **6**
- 5.** ZAC Seguin - Rives de Seine - Rapport des représentants
de la Ville au Conseil d'Administration de la Société
Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Val de Seine
Aménagement – Année 2014 – Approbation / **8**
- 6.** Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée
avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement
pour la restructuration de groupe scolaire Billancourt -
Autorisation donnée au Maire de signer la convention / **9**

7. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Société
Publique Locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA) pour
la réfection de la toiture du Théâtre de l'Ouest Parisien -
Autorisation donnée au Maire de signer la convention / **10**

8. Centre des Finances Publiques - 115, boulevard Jean-
Jaurès - Convention d'entretien des espaces verts -
Modification de la servitude perpétuelle de passage public
- Signature d'un avenant n°2 / **10**

9. Servitudes de passage Belle-Feuille / Jean-Jaurès
- Fermeture nocturne du passage Belle-Feuille
- Autorisation donnée au Maire de signer les actes
modificatifs aux actes constitutifs des servitudes / **11**

10. Alignement - Acquisition d'une parcelle de voirie
- 28/30, avenue Jean-Baptiste Clément / **11**

11. ZAC Seguin Rives de Seine – Demandes de subventions
/ **13**

12. Personnel communal – Mesures diverses / **13**

13. Constitution d'un groupement de commande entre la
Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et
les Villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-
Moulineaux, Marnes-la-coquette, Meudon, Sèvres, Vanves
et Ville d'Avray en vue de la passation d'un ou de marché(s)
pour divers travaux, diverses prestations, et divers achats
concernant les espaces verts – Autorisation donnée au Maire
de signer la convention / **14**

14. Jardin pédagogique Georgette Bœuf - Convention de
partenariat *Mon établissement est un refuge LPO* avec la
Ligue pour la Protection des Oiseaux France - Autorisation
donnée au Maire pour signer la convention / **14**

15. Espace Santé Jeunes – Convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt, la Croix-Rouge Française et le lycée Etienne-Jules Marey – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention / **14**

16. Création de la Commission communale pour l'accessibilité et fixation du nombre de membres / **15**

17. Réseau câblé THD SEINE - Exploitation du réseau par le Département des Hauts-de-Seine - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux passée avec Numéricâble - Convention de mise à disposition de locaux au profit du Département - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes / **15**

18. Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel, ou sportif- Attribution d'aides financières en faveur de jeunes bouloonnais de 16 à 27 ans / **16**

QUESTIONS ORALES / 17

Séance du 10 novembre 2015

Le 10 novembre 2015 à 18h30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 4 novembre 2015.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

M. BAGUET : Je vous signale que Madame LAVARDE-BOËDA représente la Ville dans une réunion particulièrement importante ce soir avec le Président du Sénat et le Président de l'Association des Maires de France pour parler de l'avenir de nos communes après les mesures qui ont été prises encore cette semaine à l'Assemblée Nationale sur le budget de nos villes. Elle est mandatée, nous espérons que sa présence nous portera chance.

(Poursuite de l'appel nominal)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, M. Emmanuel BAVIÈRE, Mme Isabelle WEILL, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BOUÉE qui a donné pouvoir à M. SEBBAG
Mme LAVARDE-BOËDA qui a donné pouvoir à M. MOUGIN
Mme LORBER qui a donné pouvoir à M. LABRUYNE
M. PAPIILLON qui a donné pouvoir à M. LOUAP
M. BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. GOUILLIARD
Mme DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à Mme GODIN (jusqu'à 19h10)
M. POIDATZ qui a donné pouvoir à M. FUSINA

Mme RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme de BEAUVAL
M. DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN
Mme CARDETAS qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
M. COHEN qui a donné pouvoir à Mme WEILL

EXCUSÉE :

Mme MOREL

M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le document que vous avez sur table reprend l'ensemble des mesures prises dernièrement par le Conseil communautaire. On y trouve notamment l'approbation du choix du délégataire pour les services publics de l'assainissement, qui représente 22 000 clients pour 314 000 habitants. Il s'agit donc d'une grosse opération. Le contrat a été adopté pour une durée de douze ans. Il sera applicable dès le 1^{er} janvier 2016 pour l'ensemble des villes de GPSO et au mois de mai 2016 pour le Trapèze.

Cette communication vous détaille également l'ensemble des actions qui seront menées sur le territoire au titre de la COP 21. Je vous invite d'ailleurs à participer à toutes ces manifestations dans les huit communes. D'autre part, nous avons signé le pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire, projet très intéressant et je vous encourage à en découvrir le détail. Notons par ailleurs l'approbation d'un contrat d'amélioration de la collecte, passé avec la société Eco-emballages, dans le cadre des actions conduites pour le développement durable sur notre territoire. S'ajoute à cela la verbalisation des incivilités en matière de déchets, avec les six agents assermentés qui agiront sur les six quartiers de Boulogne.

Le Conseil communautaire a également approuvé la charte

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Bois construction publique exemplaire, collaboration qui s'inscrit là aussi dans la mise en place de la COP 21.

Citons par ailleurs ZenBus, les navettes urbaines de GPSO, dont les horaires de passage peuvent être consultés en temps réel grâce à une application. Je rappelle à ce titre que nous avons modifié le circuit du bus, puisqu'il est désormais possible de faire le tour de Boulogne-Billancourt dans le même bus, sans rupture de charge à l'Hôtel-de-ville.

Enfin, le document vous donne un point d'information concernant l'élagage des arbres, sujet qui crée toujours un peu de tensions car certains sont persuadés que cette pratique est néfaste. Or, au contraire, il faut les élaguer, non seulement pour des raisons de sécurité, mais également pour des raisons de développement et de croissance.

COMMUNICATION SUR LES RÉSULTATS SPORTIFS

Monsieur FUSINA et Monsieur POIDATZ ainsi que les services municipaux ont rédigé un rapport qui vous a été remis sur table. Vous pouvez donc en prendre connaissance. Il détaille notamment le dernier grand succès de notre judoka Cyril MARET qui a gagné le tournoi de Paris. Il s'agit là d'une très belle performance, puisque le niveau est celui des Jeux Olympiques ou du championnat du monde. Ce n'est quand même pas un petit tournoi.

M. FUSINA : J'ajoute que Jonathan ALLARDON a été sacré champion de France de judo dimanche dernier, ce qui est également une très belle performance.

M. BAGUET : Mes chers collègues, je vous proposerai tout à l'heure une minute de silence en l'hommage de notre ancienne collègue Mady CLAITTE qui est décédée récemment. En attendant, je vous propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

1. DÉLIVRANCE DE LA QUALITÉ DE CITOYEN D'HONNEUR À MARK MOOGALIAN

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mark MOOGALIAN est né en Caroline du Nord. Il a vécu dans la ville de Richmond en Virginie, puis sur la côte Est des États-Unis à partir de 1979. Sa vie outre-Atlantique se déroule entre la musique et ses études en philosophie et en psychologie. Pendant toute sa jeunesse, Mark MOOGALIAN a été attiré par la France, notamment pour sa culture et pour sa langue, qu'il étudiait déjà depuis longtemps. C'est en 1991 qu'il décida de s'installer à Boulogne-Billancourt,

compte tenu de la proximité et du contraste que la ville offre avec Paris. Mark MOOGALIAN aime également le caractère accueillant de notre cité. Il deviendra plus tard professeur d'anglais. Il enseigne aujourd'hui cette langue dans des institutions aussi prestigieuses que l'école polytechnique, HEC, la Sorbonne, ou encore l'université Paris-Dauphine.

En 2003, Mark MOOGALIAN épouse Isabelle RISACHER, qui ne peut malheureusement être à nos côtés aujourd'hui, puisqu'elle souffre de violentes migraines – probablement dues au traumatisme que vous avez subi tous les deux. Madame RISACHER est une femme très dynamique et pétillante, comme toutes nos Françaises d'ailleurs.

Le couple s'installe ensuite sur une péniche, amarrée sur les quais de Seine, pour y pratiquer la musique. De cette passion partagée seront édités trois CD depuis 2011. Mark MOOGALIAN et son épouse m'ont d'ailleurs très gentiment offert leur dernier album que j'ai beaucoup apprécié. Le son est à la fois très original et mélodieux. Mark MOOGALIAN est donc un artiste chevronné. Il participe même au cycle du concours des talents bouloonnais en qualité de sculpteur. Son œuvre a d'ailleurs été exposée à l'hôtel de ville lors de la journée des ateliers portes ouvertes.

Mark MOOGALIAN a créé également à Boulogne-Billancourt un institut de formation d'anglais pour les employés des entreprises de la Ville et des villes voisines, qui s'appelle American Studio. Il mène une vie paisible en compagnie d'Isabelle entre la musique, la sculpture et les cours d'anglais, jusqu'à ce vendredi 21 août 2015 qui changera sa vie à jamais.

Mark MOOGALIAN monte à bord du train numéro 9364 transportant ce jour-là 554 passagers. Assis aux côtés de sa femme, il attend simplement que le voyage se termine. Vers 17h30, après avoir fait une halte à Bruxelles, Mark MOOGALIAN remarque un homme rentrer dans les toilettes du train avec une valise à roulettes. Un quart d'heure plus tard, Mark MOOGALIAN ayant lu quelques articles de presse sur son téléphone pour passer le temps, décide d'aller aux toilettes à son tour, sans avoir vu l'étrange personnage en sortir. Au moment d'ouvrir la porte coulissante du train, celle des toilettes s'ouvre et un homme en ressort. Mark MOOGALIAN remarque tout de suite la kalachnikov brandie par l'agresseur, tandis que Damien, 28 ans, qui passait par là, tente tout de suite de maîtriser l'individu.

La porte coulissante se referme alors et Mark MOOGALIAN, très lucide, en profite aussitôt pour indiquer à sa femme et à l'ensemble des passagers du wagon «c'est sérieux», et les enjoint tous à fuir dans l'autre direction. Il décide ensuite de revenir aider le jeune Damien et réussit à se saisir de la kalachnikov du terroriste. Il s'éloigne alors pour mettre l'arme

Séance du 10 novembre 2015

en lieu sûr et revenir pour maîtriser l'assaillant. Cinq pas plus tard, un bruit très fort, une brûlure dans le dos, la balle du Luger 9 mm lui brise deux côtes, perfore son poumon et ressort par le cou, frôlant la jugulaire. Mark MOOGALIAN s'effondre entre deux rangées de fauteuils. Il voit son sang couler sur l'un des passagers. Allongé, il croise le regard d'Isabelle qui n'a pas quitté le wagon. Le temps s'arrête.

Dans sa chute, Mark MOOGALIAN a lâché le fusil d'assaut du fanatique qui le ramasse et le recharge d'un coup sec. Il aperçoit le visage du terroriste et, à ce moment-là, Mark MOOGALIAN est persuadé qu'il va mourir. Il décide alors de faire le mort. La réalité s'obscurcit. Les sons étouffés d'une lutte parviennent à ses oreilles. Quelques secondes, quelques minutes plus tard, il ne peut plus le dire, un homme vient à son secours, c'est Spencer STONE. Il lui parle, le force à rester conscient et met sa main sur le cou qui saigne abondamment. «Ah, tu es de Virginie. Moi, de Californie. Écoute, tu es un héros, tu as sauvé plein de vies. Quand tout cela sera fini, on ira boire une bière ensemble.» Voilà les mots de Spencer STONE. Pendant 15 minutes interminables, les plus longues de sa vie, Mark MOOGALIAN est allongé sur le sol du Thalys secouru par Spencer STONE jusqu'à l'arrivée de l'hélicoptère du SAMU, et son hospitalisation à Lille. Aujourd'hui, en convalescence, il recommence à jouer de la guitare, la balle ayant abîmé un nerf.

Parmi tous ces témoignages, les premiers mots qu'il prononce sont des mots de remerciements pour Monsieur STONE, pour ses médecins, pour son épouse Isabelle, pour ses quatre frères, pour sa sœur et son père, qui sont tellement fiers de son attitude, ainsi que pour tous ceux qui l'ont soutenu.

Cher Mark, depuis ce jour, les Français, et en particulier les Boulonnais, admirent votre bravoure, le sang-froid dont vous avez fait preuve et le courage qui vous a permis, à mains nues, de lutter contre un individu armé et déterminé à tout pour tuer. Rien ne vous avait préparé à cela. Cependant, vous avez agi avec une bravoure exemplaire et une lucidité sans faille. En mettant, sans hésiter, votre propre vie en danger, vous avez épargné celle de très nombreux voyageurs présents dans le train ce jour-là. Je souhaite que l'acte qui a été le vôtre soit un exemple pour tous nos concitoyens. Edmund BURKE disait : «Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien.». Ce vendredi 21 août 2015, vous avez épargné aux Français et aux passagers de ce train un terrible drame. Vous avez agi contre la barbarie.

Après la reconnaissance légitime de la République, lors d'une cérémonie à l'Élysée le 14 septembre dernier, au cours de laquelle le Président de la République, François HOLLANDE, vous a remis la croix de Chevalier de l'ordre de la Légion

d'honneur, et après l'Etat de Virginie, qui a fait de vous un citoyen d'honneur, au nom du Conseil municipal, des Boulonnaises et des Boulonnais, je suis heureux de vous élever au rang de citoyen d'honneur de la ville de Boulogne-Billancourt pour la noblesse de votre acte héroïque et de votre courage civique. Enfin, ainsi que j'en ai convenu avec Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, nous organiserons une réception solennelle au mois de janvier prochain, devoir de réserve oblige jusqu'au 15 décembre. Monsieur MOOGALIAN, toutes nos félicitations.

(Applaudissements)

M. MOOGALIAN : Il n'y a pas vraiment de mots pour exprimer ce que je ressens ce soir. C'est un honneur d'être parmi vous et de savoir ce que vous pensez de mon action dans le Thalys. J'adore Boulogne-Billancourt et c'est un grand honneur d'être là ce soir. Je vous remercie encore. Merci.

(Applaudissements)

M. BAGUET : Dans l'émotion, j'ai oublié de faire voter cette délibération. Qui est favorable à ce qu'on élève Mark MOOGALIAN au rang de citoyen d'honneur ? Je précise que cela ne s'est pas fait dans la Ville depuis des dizaines d'années, puisque nous n'avons retrouvé aucune trace dans les archives municipales d'une telle décision. Je n'ose pas dire que vous êtes le premier citoyen d'honneur de Boulogne-Billancourt, mais presque.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET FIXANT LE PÉRIMÈTRE ET LE SIÈGE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSANT LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Ce décret concerne l'application de la loi NOTRe. Comme vous le savez, la Métropole du Grand Paris (MGP) est désormais divisée en douze territoires. Cela ne change pas grand-chose pour Boulogne-Billancourt, puisque la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a été transformée en territoire. C'est en tout cas le périmètre qui nous a été proposé par les arrêtés préfectoraux. Nous devons nous prononcer avant le 31 octobre. Cependant, comme nous ne connaissions pas encore la date du Conseil municipal, j'ai écrit au Préfet de Région pour lui annoncer que nous nous exprimerions lors de la première réunion du Conseil municipal qui suivait l'échéance du 31 octobre. J'ajoute que cette délibération a déjà été votée dans l'ensemble des villes de GPSO et que l'adresse du siège social du nouveau territoire ne change pas

puisqu'elle restera à Meudon.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - APPROBATION DU PROTOCOLE DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (CPA)

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous arrivons avec ces délibérations à l'une des phases finales de l'évolution de la SAEM Val-de-Seine Aménagement, qui, je le rappelle, a été transformée précédemment en Société Publique Locale (SPL). Je vous ferai grâce du rappel historique, contextuel et juridique et des raisons qui nous ont amené à transformer cette SAEM en SPL.

Aujourd'hui, dans la suite logique de ces premières évolutions, qui ont été prises, il vous est proposé de procéder à la résiliation de la convention publique d'aménagement de 2004, qui avait initialement été conclue lors du lancement de l'opération de l'aménagement des terrains Renault.

Cette convention publique d'aménagement a connu plusieurs évolutions par voie d'avenant. Tout d'abord, en 2006, puis en 2008 et enfin en 2014. Un quatrième avenant a également été signé en 2015 concernant la maîtrise d'ouvrage de la passerelle sud. Je souligne combien cette convention publique d'aménagement a vécu et il est désormais temps de passer un nouveau document contractuel pour l'adapter à l'évolution du projet. En effet, depuis plus de dix ans maintenant, l'aménagement des terrains Renault a connu des évolutions ; des décisions ont été prises et les chantiers initialement engagés ont été arrêtés. D'autres ont également été lancés, et certaines constructibilités ont changé. Je pense notamment à l'Île Seguin, qui suscite un débat nourri. Il s'agissait donc de reprendre un document tenant compte de l'ensemble de ces évolutions.

Toutefois, il était important de résilier au préalable la convention actuellement en vigueur, car un nouveau document ne saurait se substituer à celle-ci. Cette délibération a donc pour objet d'approuver le protocole de

résiliation de la convention publique d'aménagement, étant précisé que l'ensemble des droits et obligations que la SPL tient de la convention publique actuelle, que l'on veut résilier, va évidemment migrer sur la nouvelle convention publique d'aménagement que nous voterons dans un second temps. Autrement dit, il s'agit d'en résilier une pour en approuver une nouvelle.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Cette question a été évoquée en commission en même temps que la question numéro 4. Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est favorable à la résiliation de l'ancienne convention et à la conclusion d'une nouvelle, même si cette situation présente certains risques juridiques, eu égard au changement de cocontractant. Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est plus réservé sur le bilan financier de l'opération et le résultat annoncé de 1,5 million d'euros, eu égard à l'absence de certitudes d'une part sur les recettes, et notamment sur le prix de vente du foncier, et d'autre part des dépenses. Il note une augmentation de la contribution financière de la Ville de 17 millions d'euros.

Il a été précisé en commission qu'il n'y a pas de contribution financière supplémentaire de la Ville à hauteur de 17 626 000 euros. Cette somme correspond uniquement à la différence entre le montant global devant être versé et le montant alloué à ce jour. La contribution financière de la Ville reste fixée à 145 676 000 euros. 15 millions seront versés d'ici au 31 décembre 2015 et 2 626 000 euros seront versés en 2016, conformément au plan de financement de l'ancienne convention publique d'aménagement repris par la nouvelle convention. Avis favorable, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Il est évidemment nécessaire de résilier la convention actuelle. Premièrement, parce que la société d'économie mixte est devenue une SPL. Il est en effet indispensable de passer d'une convention à une autre, même si la société ne change que de forme juridique. Certes, nous aurions pu reconduire la même convention avec un changement d'intitulé, cependant, il était aussi nécessaire d'actualiser un certain nombre d'autres choses.

Séance du 10 novembre 2015

Le deuxième intérêt de résilier cette convention concerne le risque juridique pesant sur la concession. Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec la manière dont les choses ont été rédigées, à la fois dans cette délibération et dans la suivante, puisque l'énoncé des motifs est commun. On nous dit : «Avant la loi de 2005, toutes les conventions d'aménagement étaient passées sans mise en concurrence» – sauf dans le cas où l'on exerçait sur la société un contrôle analogue à celui que l'on exerce sur ses propres services. Or, cela n'est pas vrai, puisqu'un grand nombre d'entre elles ont justement été passées après mise en concurrence. Néanmoins, cela n'a pas été le cas dans cette ville. D'ailleurs, Monsieur BAGUET se souvient certainement que j'avais dénoncé cette illégalité à l'époque, ce à quoi on m'avait rétorqué : «Pourquoi ? Aucun texte ne stipule qu'il faille passer par une mise en concurrence».

Entre temps, le juge administratif a statué et, en 2004, c'est-à-dire avant que la loi de 2005 n'instaure l'obligation de passer par une procédure de mise en concurrence, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux avait jugé que, même si le droit français ne traitait pas de cette question, on ne pouvait pour autant exclure du champ d'application les règles fondamentales posées par le traité de l'Union – le traité de Rome lui-même –, permettant que l'ensemble des contrats conclus par les pouvoirs adjudicateurs soient soumis à la concurrence, afin de garantir l'égal accès de tous à la commande publique. Il fallait donc bien passer par une mise en concurrence dès 2003. A l'époque, on m'avait dit : «Mais non, c'est une société "In House" et cela n'est pas nécessaire». Or, ce n'est pas tant qu'elle soit "In House". Encore faut-il la contrôler, ce qui n'est pas le cas d'une société anonyme sous la forme de SAEM.

Certes, on nous dira que tout ceci n'est pas grave, puisque la loi de 2005 a validé toutes les anciennes concessions, ce qui est vrai. Seulement, le Conseil d'État affirmait en 2011 que cette validation n'était pas éternelle. Autrement dit, si cette mesure laisse un délai pour mettre en conformité, ce dernier peut très bien annuler les conventions d'aménagement qui ne seront pas mises en conformité et qui seront attaquées. De fait, le risque que cette concession soit annulée, avec toutes les conséquences que cela engendre (prêts exigibles, interruptions des obligations, droits de préemption exercés par un tiers...) existe encore aujourd'hui. Bref, il fallait donc résilier cette convention pour cette deuxième raison.

Enfin la troisième raison était de savoir qui portait la responsabilité de l'opération, car cela n'était pas très clair. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes avait déclaré que la Ville supportait tous les risques de l'opération lorsqu'elle avait examiné les comptes de la SAEM. Or, cela n'était pas dit clairement dans l'ancienne concession. Le

mérite de la nouvelle consiste donc à le dire – de manière assez brutale, mais très explicite – en indiquant bien que la Ville se substituera à sa filiale dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'argent dans les caisses lorsque les dettes seront exigibles.

En définitif, il fallait donc résilier l'ancienne convention et en passer une nouvelle pour ces trois raisons.

D'autre part, cette nouvelle convention a le mérite de faire apparaître des chiffres que l'on n'avait jamais vus auparavant. Ainsi, par exemple, on nous dit que le résultat d'exploitation courant actuel – c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les encaissements –, s'élève à 118 millions d'euros, ce qui représente tout de même beaucoup d'argent. A cela s'ajoutent les 128 millions d'euros payés par la Ville et qu'elle n'aurait jamais dû déboursier, pour participer aux équipements publics. De fait, le déficit réel constaté s'élève aujourd'hui à 246 millions d'euros. Voilà donc ce qu'il faut récupérer, sans compter les travaux à venir et les charges supplémentaires. Bref, tout cela nous rend très inquiets sur la suite de l'opération.

J'en termine en disant qu'il existe quand même des risques. Tout d'abord, il existe des risques juridiques. Autrement dit, les actes à effet différé deviennent immédiatement exécutoires du fait de la résiliation. Je pense notamment aux prêts. En effet, un prêteur de deniers pourrait dire : «J'ai prêté à une SAEM ; celle-ci n'existe plus puisqu'elle est devenue SPL. De fait, comme il existait une concession dans laquelle j'avais accordé mon prêt, je romps ce dernier et vous demandez de me rembourser demain, puisque vous avez transformé les choses.» On m'a affirmé que tout avait été vérifié et que les contrats avaient tous bien été transférés. J'ai également demandé s'il existait une lettre des banques, ce à quoi on m'a également répondu qu'il n'y avait aucun souci. Je veux bien l'admettre, cependant, j'ai tout de même une petite crainte dans ce domaine. Je tenais à vous le dire.

Le deuxième aspect des risques concerne le droit d'option de DBS, le fameux consortium financier sur les droits à construire de l'Île Seguin. Là encore, j'ai posé la question et on m'a dit : «cela disparaît». Or, j'ai personnellement un souci, car je crains que cela ne disparaisse pas. Je crains que DBS puisse tout simplement se substituer à nous dans les opérations de l'Île Seguin, puisqu'il semble que le droit d'option stipulait très clairement qu'il durait jusqu'à la plus tardive des deux dates suivantes, soit 14 ans à compter de la signature de l'acte – ce qui nous amène en 2018 –, soit à la résiliation de la convention. Il faudrait donc étudier cette question, car certains pourraient très bien profiter de cette situation pour venir nous présenter un droit d'option, ce qui troublerait complètement la commercialisation de l'opération.

Enfin, nous avons un certain nombre d'hésitations sur les chiffres, notamment ceux figurant dans la délibération suivante sur le bilan prévisionnel de l'opération. En ce qui concerne la présente, nous n'allons pas vérifier ces 118 millions, car nous vous faisons confiance. Nous savons qu'il existe une comptabilité et des commissaires aux comptes et que tout est vérifié. Par conséquent, cela ne nous pose aucun problème.

Nous avons hésité en commission entre nous abstenir et voter pour. De fait, nous n'avions pas pris part au vote. En définitive, après avoir bien réfléchi sur l'utilité et la nécessité d'abroger la CPA actuelle, nous voterons pour cette délibération. Merci.

M. BAGUET : J'aimerais apporter quelques précisions. Tout d'abord, Monsieur GABORIT, je n'étais pas membre du Conseil municipal en 2004. En revanche, je vous donne acte d'avoir émis beaucoup de réserves sur le fait que nous n'avions pas mis en concurrence la CPA. Je reconnais que vous l'avez toujours dit, dans cette enceinte, comme ailleurs. Malheureusement, nous nous sommes retrouvés dans une situation difficile compte tenu de l'évolution des règles, comme l'a rappelé la Chambre régionale des comptes dans son premier rapport effectué sur la SAEM en 2011. C'est donc une raison importante.

Deuxièmement, je suis entièrement d'accord avec vous. Il est tout à fait anormal que la ville de Boulogne-Billancourt participe à l'équilibre de l'opération à une telle hauteur. Vous avez parlé de 246 millions d'euros, sans compter les achats directs de la Ville pour les terrains. Je rappelle en effet que nous avons acheté les terrains du collège 12 millions d'euros et celui du lycée 13 millions d'euros, soit 25 millions d'euros au total. En définitive, la ville de Boulogne-Billancourt a dépensé près de 300 millions dans cette opération. Les ZAC ont été conçues en France pour que le propriétaire du terrain valorise son terrain, que les promoteurs fassent des affaires et surtout que les villes bénéficient gratuitement de l'aménagement d'un quartier nouveau avec des équipements publics. Or, la ZAC de Boulogne-Billancourt est la seule de France où, le promoteur, en l'occurrence Renault, encaisse tous les frais de cession du foncier, soit environ un milliard d'euros. J'ajoute que tout cela a été rendu possible grâce au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt qui a justement voté la modification du plan d'occupation des sols. D'ailleurs, la Ville se porterait nettement mieux si elle disposait de ces 300 millions d'euros dans ses caisses. Je suis donc content que vous le rappeliez, Monsieur GABORIT, car beaucoup l'oublie dans la Ville. En outre, vous oubliez aussi les 15 millions d'euros de participation supplémentaire de la Ville dans l'opération rue du Pont de Sèvres, car l'actualisation du coût des travaux n'avait pas été prévue. Bref, nous payons

beaucoup trop pour la ZAC et je suis bien content que vous l'ayez rappelé.

Enfin, je voudrais rappeler une petite chose, Monsieur GABORIT. Je suis très heureux que vous ayez rejoint le Conseil d'administration de la SPL. Toutefois, certaines choses se disent durant ce conseil et d'autres moins en Conseil municipal. Je vous invite donc à être un peu plus réservé sur certains propos. Je veux qu'on se mette bien d'accord sur ce point. Dont acte. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose de déplacer la délibération n° 4 dans l'ordre du jour, puisque nous devons adresser le vote de la délibération n° 3 à la Préfecture avant de pouvoir débattre sur le rapport 4. Nous attendons par conséquent l'accusé de réception de la télétransmission de la délibération.

5. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Val-de-Seine Aménagement - Année 2014 - Approbation

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Conformément à la loi, cette délibération revient tous les ans. Comme à l'accoutumée, ce rapport est divisé en quatre titres, reprenant les faits marquants de l'activité de l'année 2014, à savoir :

- Titre I : Engagement de la ville de Boulogne-Billancourt
- Titre II : Éléments financiers
- Titre III : Activité de la société en 2014 et perspectives pour l'année 2015
- Titre IV : Exercice du mandat d'administrateur

Les faits marquants de l'activité 2014 sont les suivants :

- Pose de la première pierre du chantier de la Cité musicale le 5 juillet 2014 ; le démarrage effectif des travaux ayant commencé dès le printemps ;
- Ouverture du groupe scolaire A4 Est à la rentrée de septembre 2014 ;

1. L'île Seguin : le nouveau pôle culturel du Grand Paris a démarré

Outre le démarrage des travaux de la Cité musicale, plusieurs points sont à noter :

- Le permis de construire du projet R4 d'art contemporain est devenu définitif après le retrait des recours dont il faisait l'objet ;

Séance du 10 novembre 2015

- La SAEM a engagé les travaux nécessaires à l'ouverture de la Cité musicale. À ce titre, elle a engagé les travaux de réhabilitation du pont Daydé, les études de maîtrise d'œuvre de l'esplanade, et de la passerelle qui doit assurer la liaison entre la berge de Sèvres et l'Île Seguin ;

2. Le Trapèze, un quartier en voie d'achèvement

- Fin 2014, 6 500 habitants et plus de 6 000 salariés vivent et travaillent dans le Trapèze. Plus d'une trentaine de commerces ont ouvert leurs portes. L'ensemble des permis de construire a été obtenu, à l'exception des îlots D5 et M, soit plus de 494 000 mètres carrés de permis de construire délivrés et purgés de recours depuis 2006.

3. Le Quartier du Pont-de-Sèvres se poursuit

- La rénovation du Forum haut, qui a débuté en août 2013, s'est poursuivie en 2014 ;
- BNP Paribas Real Estate est en voie d'achever le chantier de rénovation des tours de bureaux en vue de l'arrivée des premiers locataires de General Electric à partir de l'automne 2015, puis de l'entreprise Solocal ;
- Le chantier de rénovation des logements de Paris Habitat situés côté Forum ainsi que des façades ont été lancés début 2015 ;
- Plusieurs actions de communication sur site ont été mises en place depuis 2012 en lien avec les commerçants et les amicales de locataires.

Mes chers collègues, au regard de ces éléments, je vous propose donc d'approuver le rapport des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SAEM Val-de-Seine aménagement, dont la transformation en société anonyme publique locale a été actée lors du Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2015.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir ce qu'il adviendra du local de la copropriété Aquitaine. Il est expliqué que les discussions sont toujours en cours, mais qu'en tout état de cause, la Ville ou la SPL en sera bien acquéreur, conformément à l'engagement initial. Abstention des groupes *La Ville Citoyenne* et *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il convient

de donner acte du rapport des administrateurs de la Ville au Conseil d'administration de la SAEM et non de l'approuver. Il est favorable à donner acte à celui-ci. Compte tenu de cette observation, aucun vote en commission n'a eu lieu.

M. BAGUET : Je cède maintenant ma place à notre doyen, Monsieur SEBBAG pour organiser ce vote. J'invite également Madame GODIN ainsi que les administrateurs de la SAEM 2014 à quitter la salle.

19h15 : Présidence de Monsieur SEBBAG

M. SEBBAG : Je mets donc cette délibération au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, les groupes La Ville Citoyenne et Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent.

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, Mme Christine BRUNEAU, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Jonathan PAPILLON, M. Laurent GOULLIARD, M. Vittorio BACCHETTA, M. Raphaël LABRUNYE ne prenant pas part au vote.

19h16 : Présidence de Monsieur BAGUET

M. BAGUET : Je vous remercie. Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour en attendant l'accusé de réception de la délibération n°3.

6. CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE BILLANCOURT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, nous sommes déterminés depuis longtemps à rénover et à réhabiliter l'intégralité du groupe scolaire Billancourt. Concrètement, nous sommes arrivés aujourd'hui à trouver une solution satisfaisante, d'une part avec la DRAC – puisque les bâtiments sont d'intérêt patrimonial – et d'autre part avec la communauté scolaire, puisque nous avons enfin réussi à présenter un projet qui satisfait l'ensemble de cette communauté (parents d'élèves, enseignants, utilisateurs). Fort de cet accord sur ces grands principes de réaménagement et de réhabilitation, il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, avec la Société Publique Locale Seine-Ouest Aménagement, qui s'engagera dans la maîtrise d'ouvrage du projet, afin que nous puissions lancer les travaux. Je précise que l'enveloppe allouée à ce

projet s'élève à 13 millions d'euros H.T. environ. Les grandes lignes du programme vous sont détaillées dans le dossier.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite savoir s'il s'agit bien d'une réhabilitation et si les façades seront bien conservées. Par ailleurs, il regrette que le Conseil municipal ne soit pas amené à statuer sur le projet définitif. Il est répondu que la Ville est bien présente par l'intermédiaire des élus qui siègent à la Commission d'appels d'offres (CAO) de la SPL et que cette dernière participera bien entendu au choix du maître d'œuvre. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Notre groupe avait également posé des questions. Si j'ai bien compris, la maîtrise d'œuvre sera choisie par Seine-Ouest Aménagement. Cela signifie qu'il n'existe ni cahier des charges, ni plans de cette opération. De fait, le Conseil municipal sera simplement informé des activités de la SPL par le rapport annuel, puisque la CAO, dans laquelle siègent seulement trois élus de la Ville ne compte pas d'élus d'opposition.

M. BAGUET : Je rappelle que la SPL est un outil technique au service des huit villes de GPSO. Elle est donc l'émanation du Conseil communautaire et de l'ensemble des Conseils municipaux. Par conséquent, nous sommes tous associés dans cette opération et nous savons très bien ce que nous allons y faire. Nous savons en effet qu'il existait un problème de faisabilité compte tenu de l'évolution du groupe scolaire, des pédagogies et des rythmes scolaires. Autrement dit, tout a bien été pris en compte et nous arrivons aujourd'hui à répondre aux demandes des parents d'élèves, qui acceptent même le déménagement au collège du Vieux-Pont pendant un an à compter du mois de septembre 2016. Des plans de faisabilité ont d'ailleurs été présentés et nous pourrions vous les montrer. Il n'y a aucun secret. Je vous propose donc de valider cet accord dans notre Conseil municipal.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (SPL SOA) POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU THÉÂTRE DE L'OUEST PARISIEN - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération a pour objet de confier à la SPL Seine-Ouest Aménagement la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux dans la salle des fêtes de la Ville, pour la réfection de la toiture qui s'élève à 570 292 euros T.T.C. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondant avec la SPL, qui là encore intervient comme support technique dans la réalisation de ces travaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - 115, BOULEVARD JEAN JAURÈS - CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - MODIFICATION DE LA SERVITUDE PERPÉTUELLE DE PASSAGE PUBLIC - SIGNATURE D'UN AVENANT N°2

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Le centre des Finances publiques, situé boulevard Jean-Jaurès, comporte depuis sa création une servitude perpétuelle de passage du public sur les deux allées situées de part et d'autre du bâtiment. Le passage de gauche a déjà été fermé dans un premier temps en raison d'incivilité (dépôts sauvages d'ordures, graffitis...). Aujourd'hui, le centre des Finances publiques nous a demandé, à ses frais, de pouvoir clôturer le deuxième passage le soir et la nuit.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 24 septembre 1980 afin d'autoriser la modification de la servitude

Séance du 10 novembre 2015

perpétuelle de passage public instaurée sur l'allée située à droite du centre des Finances publiques dans les conditions précédemment exposées.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. SERVITUDES DE PASSAGE BELLE-FEUILLE / JEAN-JAURÈS - FERMETURE NOCTURNE DU PASSAGE BELLE-FEUILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES MODIFICATIFS AUX ACTES CONSTITUTIFS DES SERVITUDES

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

La Ville doit là aussi faire face à des actes d'incivilités et à une insécurité réelle au sein de ce couloir situé entre la rue de la Belle-Feuille et le boulevard Jean-Jaurès. Aussi, il a été jugé opportun de procéder à la fermeture nocturne de ce passage par l'installation de portails, aux frais des copropriétés. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer les actes modificatifs aux actes constitutifs des servitudes, ainsi que tous actes afférents.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je constate que la mairie fait l'objet de demandes de fermetures de plus en plus nombreuses. J'avoue hésiter à le faire à chaque fois car la logique voudrait que chacun puisse circuler librement dans toute la Ville. Cependant Boulogne-Billancourt est de plus en plus victime d'incivilités, aussi bien dans les espaces publics que dans les espaces privés, avec des servitudes de passage public. Je le regrette sincèrement. Toutefois, nous sommes bien obligés d'agir de la sorte car nous ne pouvons pas non plus déployer des policiers municipaux ou nationaux dans tous les coins de la ville. Or, nous devons assurer la tranquillité des riverains. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. ALIGNEMENT - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE VOIRIE - 28-30, AVENUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le chantier de construction d'un immeuble R+5+2 à usage de commerce et d'habitation situé 28-30, avenue Jean-Baptiste Clément est maintenant achevé depuis quelques mois. Je rappelle que nous avons sollicité le promoteur pour qu'il procède à la réfection d'une excroissance d'un trottoir lui appartenant, pour se mettre en conformité avec le PLU. De fait, un accord avait été passé avec lui, de sorte qu'il restitue ce trottoir à la Ville à l'euro symbolique. Dorénavant, cette portion fera donc partie intégrante de la chaussée et du domaine public.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose maintenant de revenir à la délibération n°4 puisque la Préfecture vient tout juste d'accuser réception de notre délibération.

4. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - APPROBATION DE LA NOUVELLE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit lors de la délibération n°3. Il s'agit là d'approuver la nouvelle concession d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine, qui nous servira désormais de convention de base pour nos activités au sein de la SPL.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Les observations étaient communes à la délibération n°3. Avis favorable, le groupe *La Ville Citoyenne*

ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite savoir si cette nouvelle concession n'est qu'une modification de programme des équipements. Il est expliqué que cette concession apporte nécessairement une mise à jour de ce programme. Il a par ailleurs été rappelé qu'une délibération contenant des propositions de révision de programme a également été votée au mois de septembre dernier et qu'un avenant sera conclu le cas échéant.

Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? M. GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous venons d'évoquer ce sujet et après avoir consulté le code de l'urbanisme, je vous confirme que cette convention est tout à fait correcte sur le plan juridique. Certes, elle reconnaît que la responsabilité incombe à la Ville, cependant, je trouve qu'elle va un peu trop loin à mon avis. En effet, il est indiqué page 32 du document que la Ville devra verser les deniers pour «mettre les compteurs à zéro» en cas d'insuffisance. Or, j'espère tout simplement qu'elle n'aura pas à le faire. Il est également écrit page 24 que : «la Ville s'engage à soumettre à son organe délibérant (le Conseil municipal) toutes les demandes de garanties d'emprunts qui lui seraient soumises à l'avenir». Sur ce point, je préférerais qu'il soit stipulé «l'ensemble des collectivités susceptibles d'être subventionnées», c'est-à-dire le Conseil départemental, GPSO, le Conseil régional et pourquoi pas l'Etat. Autrement dit, il ne faudrait pas non plus que la Ville cautionne tout. C'est en tout cas de cette façon que ces termes pourraient être interprétés. Dans le cas où cette lecture serait différente, je n'aurai aucune demande particulière à formuler à ce niveau.

Je ne reviendrai pas sur la mise en concurrence, puisque l'article L300-5-2 permet de ne pas mettre en concurrence lorsqu'un contrôle analogue à celui que l'on exercerait sur un service est fait. Or, je constate que le nécessaire a été fait. En outre, cette mesure présente l'avantage que l'ensemble des administrateurs représentant la Ville, peuvent se voir communiquer tous les documents qu'ils demandent. C'est donc un effort de clarté que je salue car cela n'est pas toujours le cas dans les SAEM. Je précise à ce titre que je ne représente pas la «minorité de la minorité» au sein du Conseil d'administration mais bien l'ensemble du Conseil municipal.

Les remarques faites dans cette enceinte sont donc bien différentes de celles faites en Conseil d'administration.

Le seul problème concerne le bilan prévisionnel, qui, à peu de choses près, ressemble au CRACL. Tout le monde aura compris que la variable d'ajustement repose sur la vente des droits à construire, autrement dit sur les charges foncières de l'Île Seguin. D'ailleurs, le montant sera-t-il réellement de 342 000 euros, car je trouve que ce chiffre n'est pas crédible ? Nous estimons en effet qu'il aura du mal à être atteint compte tenu de l'état actuel des projets, d'autant plus si l'on diminue la constructibilité, ce que nous souhaitons – comme je l'avais déjà indiqué lors de l'examen du CRACL.

Enfin, la deuxième variable, relative aux travaux, nous paraît largement sous-estimée par rapport à ce qui a déjà été exposé. La Ville a dépensé 238 millions d'euros, alors qu'il reste encore toute l'Île Seguin à aménager. Je pense en particulier au jardin central, à la promenade le long des berges, à l'ensemble des voiries, aux travaux d'assainissement ou encore aux communications ou aux équipements sportifs. Bref, tout cela coûte très cher et nous avons l'impression que le coût de ces chantiers a été sous-estimé. En clair, nous constatons d'un côté que les droits à construire sont surestimés et que les travaux sont sous-estimés. De fait, nous considérons que ce bilan prévisionnel est beaucoup trop optimiste. Toutefois, il s'agit bien d'un document prévisionnel, et l'histoire pourra peut-être donner raison à ce chiffre. D'ailleurs, nous préférons effectivement que cette opération enregistre un bénéfice, même symbolique de 1.5 millions d'euros, plutôt que d'avoir «un trou à combler».

Là encore, nous hésitons pour notre vote. En définitive, nous préférons nous abstenir, car nous trouvons ce bilan prévisionnel un peu trop optimiste. Nous espérons d'ailleurs que vous aurez raison, même si nous n'y croyons pas véritablement.

M. BAGUET : Nous avons évoqué ce chiffre ce matin lors du Conseil d'administration de la SPL. Nous ne contestons pas du tout votre analyse, car nous savons que les prix du marché fluctuent sans cesse. En ce qui concerne le prix des travaux, ils sont aujourd'hui en notre faveur, puisque nous avons prévu 9 millions d'euros pour la confortation des berges et que les entreprises ont finalement répondu à 7 millions. Souhaitons que cette tendance, qui joue actuellement en notre faveur, continue. Toutefois, rien n'est garanti pour autant, surtout si nous devons faire face à des diminutions de constructibilité. Quoiqu'il en soit, le Président de la SPL s'est engagé à fournir tous les éléments en tant qu'administrateur. Vous pourrez donc les comparer avec la Secrétaire générale, qui reste à votre disposition sur ce sujet.

En ce qui concerne le passage de la page 24, nous avons

Séance du 10 novembre 2015

modifié son contenu ce matin-même lors du Conseil d'administration de la SPL. Il était écrit : «À la demande des organismes prêteurs et compte tenu du montant des emprunts tels qu'ils résultent du plan global de fonctionnement défini à l'article 19, la commune de Boulogne-Billancourt s'engage à soumettre à l'approbation de son organe délibérant sa garantie au service des intérêts ou/et tous frais y afférant.» Outre Boulogne-Billancourt, nous avons désormais rajouté le territoire de GPSO, qui devrait prendre la compétence aménagement au 1^{er} janvier 2016 ou au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe. Nous avons également ajouté le Département des Hauts-de-Seine et la Région, car même si nous ne recevons plus de subventions de ce dernier, j'espère tout de même que l'alternance nous permettra d'en bénéficier. Je vous assure, Madame SHAN, que nous n'avons pas reçu beaucoup d'aide de la Région jusqu'à présent. D'ailleurs, si vous pouviez agir dans ce sens, je vous en serai reconnaissant. Nous verrons bien. En conséquence, je vous propose de rajouter le «ou» inclusif en stipulant bien «ou GPSO, ou le Conseil départemental, ou la Région, ou l'Etat, ou autres...». Pourquoi pas ? Peut-être pourrions-nous aussi recevoir des subventions européennes ! Je vous propose donc d'adopter ces modifications ?

Après vote, le Conseil municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire-adjoint, rapporteur

L'ensemble de ces demandes de subventions concerne :

- Les travaux d'aménagement de l'assainissement de l'Île Seguin ;
- Les travaux d'aménagement des berges de l'Île Seguin ;
- La réalisation du parc Est de Billancourt ;
- Les locaux associatifs du pont de Sèvres ;
- Toutes subventions qui concourent à la réalisation des opérations sur la ZAC au sens large.

Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir s'il peut être destinataire d'un bilan concernant l'ensemble des subventions perçues sur l'éco-quartier. Il lui a été répondu que cela serait possible. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Même demande. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous allons vous fournir ces documents. D'ailleurs, nous vous proposerons prochainement une contractualisation avec le Département des Hauts-de-Seine, qui inclut justement l'ensemble des subventions qu'il verse. Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire. Cette délibération comporte cinq points. Comme d'habitude, le premier porte sur l'actualisation des effectifs et 14 postes budgétaires sont concernés. Le second concerne le renouvellement de contrat de deux agents et le troisième la mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de l'ACBB pour une durée de trois ans renouvelable deux fois. Le quatrième point présente quant à lui la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé et trois logements sont concernés (pour trois gardiens). Enfin, le cinquième point est beaucoup plus technique puisqu'il concerne l'adhésion de la Ville au «secrétariat du comité médical interdépartemental» du CIG de la Petite Couronne d'Île-de-France. Ce secrétariat était jusqu'alors assuré par la Direction départementale de la cohésion sociale.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES VILLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, SÈVRES, VANVES ET VILLE D'AVRAY EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU DE MARCHÉ(S) POUR DES TRAVAUX, DIVERSES PRESTATIONS ET L'ACHAT DE FOURNITURES EN MATIÈRE D'ESPACES VERTS

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que la Ville de Boulogne-Billancourt avait déjà constitué un groupement de commandes avec GPSO. Il s'agit là de passer des marchés concernant la réalisation de travaux, de diverses prestations et d'achats de fournitures en matière d'espaces verts pour les écoles, les crèches, les stades et les cimetières de la Ville. Je précise que la Communauté d'agglomération assurera la mission de coordonnateur de ce groupement, sachant que sa propre Commission d'appels d'offres officiera. Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. JARDIN PÉDAGOGIQUE GEORGETTE BŒUF - CONVENTION DE PARTENARIAT « MON ÉTABLISSEMENT EST UN REFUGE LPO » AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous le savez, Boulogne-Billancourt est précurseur en la matière, puisque nous avons été la première ville à contracter avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et que nous possédons déjà six sites différents, à savoir le parc Rothschild, le parc Léon-Blum, le jardin de l'Hôtel-de-ville, le jardin Guilbaud, le mail du Maréchal-Juin et le square Maître-Jacques.

Cette délibération concerne un petit jardin situé derrière le Carré Belle-Feuille dans l'impasse Louis Lumière donnant sur le boulevard Jean-Jaurès. Cet espace ombragé d'environ 200 mètres carrés permettra la mise en place d'ateliers

d'agrainage et d'observation. D'ailleurs, la présentation des citrouilles pour Halloween a déjà eu lieu dans ce jardin. Ce petit jardin discret et sympathique permettra donc aux centres de loisirs de réaliser ces observations le mercredi et durant les vacances scolaires.

Cette convention coûtera à la Ville la modique somme de 75 euros et je remercie la LPO de bien vouloir conventionner avec le Maire. Par conséquent, je vous appelle à autoriser celui-ci à signer cette convention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET LE LYCÉE ETIENNE-JULES MAREY - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Là aussi, la ville de Boulogne-Billancourt est précurseur en la matière, puisque nous avons été les premiers à mettre en place des défibrillateurs sur la voie publique dans les MUPI. Comme vous le savez, ces morts subites suite à des arrêts cardiaques sont très dommageables. D'ailleurs, la France était plutôt en retard sur ce sujet depuis quelques années, dans sa capacité à réagir rapidement pour faire redémarrer le cœur de personnes en détresse cardiaque. De fait, deux nécessités s'imposaient. Premièrement, il s'agissait de s'équiper du matériel nécessaire et deuxièmement, il fallait faire en sorte que les passants soient capables de les utiliser. À ce titre d'ailleurs, nous avons déjà organisé plusieurs ateliers, notamment lors des rencontres de quartiers.

Par conséquent, je vous demande de renouveler cette convention, qui permet à la Croix-Rouge, dont le siège social départemental se situe à Boulogne-Billancourt, d'intervenir pour former les élèves de première du lycée Etienne-Jules

Séance du 10 novembre 2015

Marey à l'utilisation de ces défibrillateurs et de l'accompagner pour former tous les ans 800 élèves de CM2. Certes, il s'agira d'une première adaptation pour ces enfants. Nous reviendrons donc ensuite vers eux lors des différentes activités que nous proposons sur l'utilisation de ces appareils. En définitive, cette mesure permettra progressivement à la population d'être formée et de pouvoir utiliser un défibrillateur au grand bénéfice de nos concitoyens. Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ ET FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. L'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, prévoit que « dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité ».

La Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest a créé une commission intercommunale d'accessibilité, compétente sur toutes questions relatives à l'accessibilité des bâtiments communautaires, de la voirie et du stationnement d'intérêt communautaire, des transports. Les missions de notre commission municipale pour l'accessibilité porteront donc sur l'état d'accessibilité du cadre bâti municipal existant et des espaces publics municipaux.

Il vous est donc proposé de mettre en conformité notre commission avec ces nouvelles règles et d'autoriser sa création. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires

générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir si des membres de son groupe feront partie de cette commission. Il a été expliqué que cette question n'était pas l'objet de cette délibération, qui a uniquement vocation à créer la commission et non à en désigner les membres, ce qui sera fait ultérieurement par arrêté du Maire. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. RÉSEAU CÂBLÉ THD SEINE - EXPLOITATION DU RÉSEAU PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PASSÉE AVEC NUMÉRICÂBLE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU DÉPARTEMENT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le Département avait conclu en 2008 une délégation de service public (DSP) avec la société Sequalum, filiale de SFR-Numéricâble et Eiffage, pour la création et l'exploitation d'un réseau de très haut débit sur l'ensemble des Hauts-de-Seine. Le Conseil départemental a résilié cette DSP l'an passé pour reprendre en direct l'exploitation de ce réseau.

Pour cela, les services techniques du Département doivent désormais avoir accès aux différents équipements de ce réseau très haut débit situés dans les différentes villes du territoire. S'agissant de Boulogne-Billancourt, quatre locaux sont concernés : un situé rue de Clamart, deux situés rue de Sèvres et un situé rue Denfert-Rochereau.

Cette délibération a donc pour objet :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public conclu entre Numéricâble et Boulogne-Billancourt, pour permettre à la Ville d'accéder à ces différentes installations ;
- De valider une convention d'occupation de ces mêmes locaux avec le Département, afin que celui-ci puisse reprendre à son compte et en direct l'exploitation de ce réseau haut débit.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS

M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme chaque année depuis 1998, la Ville se propose d'aider les jeunes boulonnais âgés de 16 à 27 ans, qui souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, en leur accordant une « bourse de l'Initiative » destinée à financer une partie de leurs projets. Grâce à ces bourses et depuis leur création, ce sont plus de 300 projets qui ont pu aboutir. Cette année encore, la Ville a permis à 39 projets de voir le jour. Citons notamment une websérie humoristique sur l'emploi des jeunes, tournée à Boulogne-Billancourt, une plateforme pour l'échange de dossards en cas d'empêchement à participer à une course sportive, avec une mise en place l'année prochaine pour le semi-marathon de la Ville, ou encore des jeunes qui se lancent dans une course à la voile intergénérationnelle, à qui le Vendée Globe et l'aventure boulonnaise de Stéphane Le Diraison ont donné envie de se lancer dans cette aventure. Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide à six jeunes boulonnais, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 4 500 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la pertinence du projet concernant la plateforme d'échange

de dossards, qui relèverait plus selon lui de l'aide aux entreprises que d'une bourse pour la jeunesse. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : J'aimerais revenir sur les échanges que nous avons eus hier en commission des Finances et qui nous ont inspiré deux propositions. Premièrement, nous pensions que parmi les quatre aides proposées, l'une d'entre elles constituait davantage un fonds de démarrage pour une activité pouvant s'apparenter à une start-up. De fait, ne serait-il pas possible de distinguer les initiatives à la création de ce type de structure, des initiatives à caractère humanitaire ou social ? Cette démarche pourrait être intéressante pour la Ville. D'autant plus qu'il serait possible de trouver de véritables synergies avec l'environnement économique que nous avons la chance d'avoir à Boulogne-Billancourt.

Deuxièmement, nous avons appris qu'il existait une forme de déperdition concernant les demandes de subventions de la mairie, entre les premiers projets déposés au départ, et ceux qui étaient formalisés. Notre groupe aimerait donc proposer un accompagnement pour les étudiants, notamment pour ceux qui sortent tout juste du BAC à 18 ans, pour les aider à formaliser leurs projets. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un avis technique sur le montage proprement dit de leur dossier. Là aussi, cette initiative pourrait être intéressante car elle aiderait ceux qui n'osent pas aller jusqu'à la formalisation définitive de leur projet. Enfin, je précise que nous sommes ravis de voir autant d'initiatives et que nous soutenons bien évidemment l'ensemble de ces projets.

M. BAGUET : Cette proposition serait effectivement intéressante à regarder. Je vous propose donc d'en discuter avec Monsieur DENIS et les services compétents. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Chers collègues. Nous aurions dû commencer cette séance en rendant hommage à Mady CLAITTE, qui nous a quitté au début du mois d'octobre. Cependant Monsieur MOOGALIAN était impatient de repartir au chevet de son épouse.

Mady CLAITTE est née à Nîmes et a passé sa jeunesse dans le Jura. Titulaire d'une maîtrise d'Histoire et de Géographie, elle a vécu quelques années au Maroc, puis de retour en France a intégré l'école des Hautes Etudes en Sciences de l'Information et de la Communication, le CELSA en tant que bibliothécaire.

Elle fut une conseillère municipale assidue du groupe socialiste entre 2001 et 2008, dont les interventions pertinentes faisaient sens et étaient entendues et appréciées de tous. Elle se présenta également aux élections législatives de 2007, en tant que suppléante de Pierre GABORIT. Femme de conviction, elle a toujours défendu ses valeurs et ses idées avec détermination, opiniâtreté et toujours dans le respect des autres. Militante résolument engagée, elle était unanimement estimée auprès de toutes les associations auxquelles elle participait activement, et ce, sans compter son temps. Elle savait aussi mettre ses compétences au service de nos concitoyens avec égard et sincérité.

Mady CLAITTE n'est plus, certes, mais son sourire, sa douceur et sa chaleur resteront vivants dans nos mémoires. Monsieur GABORIT, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. GABORIT : Je vous remercie pour ces mots. Effectivement, je connaissais très bien Mady pour des raisons évidentes puisque nous avons travaillé ensemble pendant plus de vingt ans. C'était une personne très ferme dans ses convictions et en même temps très ouverte dans sa manière de se comporter. Elle n'avait en définitive que des amis. Il est, en effet, possible de défendre ses convictions avec une profonde honnêteté intellectuelle, avec la volonté de convaincre, sans pour autant imposer ses idées, ce qui n'est pas si courant. C'est la raison pour laquelle nous l'avons vu partir avec beaucoup de regrets.

C'était avant tout une amie respectée par tous et son absence créera un véritable vide. Notre famille politique a donc perdu une amie et je pense que tous ceux qui ont siégé à ses côtés – et ils sont encore nombreux ici – se souviendront d'elle pendant longtemps. Mady s'est dévouée pour la défense de ses concitoyens, avec ses idées et ses convictions, mais également avec toutes les nuances qu'implique le devoir d'une personne qui respecte les autres autant que ses propres idées. Mady était une personne franche, amicale et chaleureuse. Elle nous laissera un très grand vide.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

20h01 : minute de silence.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose maintenant de passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Monsieur GUIBERT

Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du conseil municipal du 9 octobre 2014, une question orale relative à la piétonisation du centre-ville a été posée en ces termes : « Pourriez-vous envisager la mise à l'étude de la transformation d'une partie du boulevard Jean-Jaurès (entre la place Marcel-Sembaat et la route de la Reine) ainsi que de la Grand-Place en une zone piétonne, dans le respect des accès réservés à l'usage des riverains, des commerçants, des livraisons et des véhicules d'urgence ? »

La réponse qui nous a été apportée a rappelé l'historique et le bien-fondé de ces zones piétonnes en centre-ville, ainsi que le bon accueil réservé à la journée de la Mobilité rendant le boulevard Jean-Jaurès piéton chaque dernier samedi de septembre. À la même époque fut annoncée une deuxième journée piétonne, ce qui fut fait fin juin pour la partie Sud du boulevard Jean-Jaurès et nous vous en sommes gré.

La réponse du premier adjoint concluait par ces termes : « En outre, les projets de piétonisation du boulevard Jean-Jaurès et d'autres voies de la Ville s'inscrivent dans une démarche globale de réflexion que je souhaite engager sur un meilleur partage de l'espace entre les piétons, les vélos, les voitures et les activités commerciales dans le cadre des États généraux de l'espace public ».

De nouveau, la fréquentation du boulevard Jean-Jaurès redevenu piéton le 20 septembre dernier a connu un vif succès. De l'avis de bon nombre de nos concitoyens, la circulation et le stationnement anarchique en double file rue Le Corbusier deviennent de plus en plus incommodes et nuisent considérablement à l'agrément de la Grand-Place.

Nous sommes pleinement conscients que la voirie relève de la compétence de la Communauté d'agglomérations GPSO, que le fonctionnement de celle-ci est inéluctablement impacté par son intégration prochaine de la Métropole du Grand Paris.

Nous sommes également conscients des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'ensemble des collectivités territoriales et qui affectent leurs capacités d'investissement, même si nous parlons là de montants qui ne se chiffrent pas en millions d'euros mais plutôt en centaines de milliers d'euros, ce qui demeure significatif, nous n'en disons rien.

Et nous sommes tout aussi conscients que rien ne sera

possible sans la volonté de cette assemblée.

En conséquence, et au-delà des multiples obstacles susceptibles d'entraver tout projet ambitieux, il nous importe que vous vous exprimiez publiquement sur un tel aménagement.

D'où notre question aujourd'hui : « Quelles sont vos intentions en matière d'aménagement piéton du centre-ville, à savoir : des rues Le Corbusier et de la rue de la Saussière au centre de la Grand Place, et d'une partie du boulevard Jean-Jaurès ? ». Je vous remercie.

Réponse de Monsieur MOUGIN à la question orale posée par Monsieur GUIBERT

Mon cher collègue,

Je vous remercie d'avoir bien voulu souligner le succès des manifestations organisées par la ville de Boulogne-Billancourt avec le concours de GPSO, telles que la journée de la Mobilité qui rend piétonnier le boulevard Jean-Jaurès entre la place Marcel Sembat et la route de la Reine chaque dernier samedi de septembre ou la fermeture à la circulation, en juin dernier, de la partie Sud du boulevard Jean-Jaurès et vous proposez de transformer en zone piétonne la partie centrale de la ville.

Nous avons défini le cadre qui nous permettra d'évaluer la pertinence de la piétonisation de l'hyper-centre de Boulogne-Billancourt.

L'aire piétonne est « une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente ». Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure de l'homme au pas (c'est-à-dire 6 km/h) et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci.

Au regard de la définition du code de la Route, nous pourrions, je l'espère, convenir ensemble que la qualification en aire piétonne de cette zone de notre territoire, au vu du flux de véhicules et de leur diversité et compte tenu de sa très forte commercialité, mérite, pour le moins, un examen approfondi. Je rappelle que le nombre de clients annuels qui fréquentent les Passages s'élève à 6,5 millions de personnes.

Ainsi, dans le droit fil de cette réflexion, GPSO a répondu cet été à l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Cet appel à projet permet aux collectivités lauréates de bénéficier pendant cinq ans de soutiens financiers et techniques pour la mise en œuvre de leurs actions de lutte contre la pollution

de l'air en particulier liée au trafic routier.

Nous avons agi dans le cadre d'une réponse collective, destinée à mener des études de faisabilité en faveur de la qualité de l'air portée par les Communautés d'agglomération (Est Ensemble, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune et Val de Bièvre), la Ville de Paris, les Conseils départementaux du 93, et du 94 et la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

Le volet commun de l'appel à projet consiste à donner suite aux réflexions déjà menées lors des groupes de travail métropolitains sur les actions destinées à lutter contre la pollution liée au trafic routier, et présentées lors de la conférence métropolitaine du 23 juin 2015 dont Boulogne-Billancourt était l'hôte, ici même dans cette salle.

L'objectif de cette candidature commune est de permettre d'une part, la réalisation des études nécessaires à alimenter les réflexions quant à la préfiguration d'une possible zone de circulation restreinte (ZCR) à l'échelle métropolitaine et d'autre part, la mise en œuvre d'actions spécifiques pour améliorer la qualité de l'air sur les territoires concernés.

La volonté collective est de préparer/définir un plan d'amélioration de la qualité de l'air à une échelle métropolitaine, dans la perspective du transfert de compétence Environnement à la Métropole, l'enjeu sanitaire se jouant à cette échelle.

La réponse collective qui a été apportée à cet appel à projet a su attirer l'attention du Ministère qui a retenu la candidature du groupement de collectivités dont fait partie GPSO.

Il conviendra dès lors de veiller à ce que la concertation dans ce domaine avec ce qui sera la Ville centre de la future métropole ne transforme pas l'instance qui pilotera ce projet collaboratif en chambre d'enregistrement de décisions prises par et pour la ville de Paris, phénomène que nous avons pu malheureusement déjà constater sur d'autres sujets, dont l'aménagement des berges de Seine.

Localement, je me permets d'ores et déjà d'indiquer que notre réflexion et notre calendrier devront prendre en compte l'ensemble des éléments connus qui, dans les toutes prochaines années, auront une incidence sur les déplacements dans notre Ville. Je pense notamment au chantier de la SGP, mais également à la fermeture des berges de Paris, fermeture prise par décision unilatérale de la ville de Paris qui, comme à l'accoutumée, s'est bien abstenue de concerter avec ses voisins, qui seront les premiers bénéficiaires du flot de voitures qui sera freiné à Boulogne-Billancourt.

Séance du 10 novembre 2015

Pour autant, il convient en priorité de ne pas accentuer les difficultés que rencontreront les Boulonnais en privilégiant le dialogue et l'information pour aborder la question de la piétonisation pérenne de façon pertinente, pragmatique et en cohérence avec notre environnement. Un nouveau schéma de circulation pouvant intégrer une aire piétonne ne pourra être élaboré et mis en œuvre qu'une fois ces grands travaux achevés.

Dans l'intervalle, des pistes d'action sur les livraisons seront étudiées sur la base du travail avec les Villes du territoire, dans le but de diminuer les nuisances liées à la logistique urbaine. En 2015, ce groupe de travail a engagé la réalisation d'un diagnostic et d'un benchmark des bonnes pratiques, dans le but de définir les actions les plus intéressantes à mener sur le territoire.

Enfin, nous allons vérifier l'opportunité et la faisabilité de reconduire avec une plus grande fréquence la piétonisation de l'hyper centre de notre Ville, sur la base de ce qui est apprécié par les Boulonnais lors de la journée de la Mobilité.

Question orale posée par Madame JAILLARD

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La ville de Paris a décidé d'ouvrir au public les commissions d'attribution des logements sociaux depuis le 9 octobre dernier. C'est une première en France puisque ces commissions sont désormais ouvertes aux Parisiens qui souhaitent y assister. Pour cela, il suffit de poser sa candidature (par Internet) et, chaque semaine, trois personnes sont tirées au sort pour assister à la commission.

L'objectif de cette démarche à forte valeur pédagogique est résumé ainsi par l'adjoint à la Mairie de Paris en charge du Logement : «cette action permettra aux Parisiens de voir à l'œuvre la réalité concrète du processus d'attribution des logements sociaux».

Nos questions sont donc les suivantes :

1. Le groupe *La Ville Citoyenne* n'ayant pas de représentant au sein des commissions d'attribution des logements sociaux pour Boulogne-Billancourt, Monsieur le Maire, quelles sont les garanties concrètes que vous pouvez apporter pour démontrer la transparence dans l'attribution des logements sociaux ?
2. Au regard de l'exemplarité de la démarche pédagogique lancée à Paris, et à l'heure où de nombreuses demandes de logements sociaux ne peuvent être satisfaites car l'offre est insuffisante à Boulogne-Billancourt, Monsieur le Maire,

seriez-vous disposé à ouvrir ces commissions d'attribution des logements sociaux pour Boulogne-Billancourt, selon un dispositif similaire à celui mis en place par la Ville de Paris ?

Réponse de Monsieur SEBBAG à la question orale posée par Madame JAILLARD

Chère collègue,

Les médias, et malheureusement quelques représentants politiques en mal de notoriété mettent beaucoup en scène l'attribution des logements sociaux, alors que le problème repose essentiellement sur la rigidité des règles financières et de construction. Le sujet est sensible et pour s'affranchir, beaucoup le déplace vers le thème de la transparence.

Certains le mettent en scène comme dans l'exemple que vous citez. Toutes les démagogies possibles sont alors évoquées comme l'inscription en ligne des logements sociaux à attribuer, l'usager se positionne sur le logement qui l'intéresse sur le Web. D'autres transforment les familles en anonymes, rejetant la dimension humaine de nos missions et d'agents de la fonction publique.

Ces coups d'éclats sont certainement très efficaces en termes de communication. Pour notre part, nous préférons l'équité, le juste et l'efficacité, qui nous semblent être les points sur lesquels nous devons être extrêmement performants en matière d'attribution de logements sociaux.

Vous devez savoir qu'il y a maintenant deux catégories de demandeurs de logements sociaux :

Ceux, de droit commun, qui ont fait une «simple demande». Ceux-là sont exclus de beaucoup de logements sociaux: ils ne sont pas éligibles au contingent préfectoral. Pour ceux-là, nous sollicitons directement les bailleurs sociaux afin que par un jeu de «croisements de fichiers», ils se retrouvent proposés sur les contingents 1 % patronal, Ministère, Région, Département.

Il y a ensuite les «dossiers DALO», que l'État a l'obligation de reloger. Ils sont d'emblée éligibles sur le contingent préfectoral. Pour autant, beaucoup sont encore en attente alors que le délai imparti pour leur relogement est expiré. Pour ceux-là, nous avons mis en place en septembre – et nous sommes la seule Ville à l'avoir fait – un comité de suivi des relogements DALO, qui consiste à recevoir une vingtaine de demandeurs deux après-midi par semaine pour analyser toutes les pistes de relogements au cas par cas et en faire un retour personnalisé à l'État. À ce jour, environ 106 familles ont ainsi été reçues, et leurs relogements a augmenté de 70 %.

M. BAGUET : Excusez-moi Madame JAILLARD mais vous

posez vos questions avec un côté quelque peu pervers en appelant à la transparence. Autrement dit, vous laissez entendre qu'il n'y aurait pas de transparence dans l'attribution des logements à Boulogne-Billancourt. Or, je vous assure que les agents sont de bonne foi et qu'ils travaillent très sérieusement. Je rappelle également que je suis le premier maire à avoir fait participer les associations du secteur à la commission d'attribution. Malheureusement, non seulement vos propres amis ont modifié la loi sur les attributions mais ils se permettaient en plus de choisir les attributaires, alors que les participants à cette commission s'efforçaient de classer les demandeurs de logements de Boulogne-Billancourt avec la plus grande objectivité possible. Voilà pourquoi le fait de faire venir des personnes extérieures pour participer à ces commissions est tout simplement démagogue. C'est également une source d'erreur, de désespoir et de tristesse pour les citoyens. Par ailleurs, la commission se fait parfois piégée car certains ne sont pas honnêtes. Il ne faut donc pas donner la priorité à ces gens qui ne respectent pas les règles du bien vivre ensemble. Quoi qu'il en soit, le peuple nous a donné comme mission d'assurer la gestion de la collectivité et nous le faisons avec sincérité. Nous ne sommes pas obligés d'aller chercher toutes les idées à la ville de Paris, d'autant qu'elles ne sont pas toutes forcément bonnes.

Question orale posée par Madame SHAN

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous parlons souvent ici de l'aménagement de l'Île Seguin mais peu de la partie habitée du nouveau quartier. Aussi, à ce stade où l'ensemble du Trapèze finit sa mue, quelques interrogations subsistent, notamment sur :

- La localisation exacte du skate-park que nous avons tous appelé ici de nos vœux ;
- La difficulté que les commerçants rencontrent pour s'implanter sur le Trapèze. Chaque trimestre porte son lot de déconvenues et les dépôts de bilan ou liquidations judiciaires ne sont pas de nature à encourager des volontés futures ;
- La rénovation ou reconstruction du foyer des travailleurs de la rue Nationale.

Aussi, Monsieur le Maire, comment comptez-vous répondre rapidement à l'ensemble de ces attentes afin d'assurer l'animation de ce nouveau quartier, et en particulier sur les trois points que je viens de mentionner ?

Réponse de Monsieur MOUGIN à la question orale posée par Madame SHAN

Chère collègue,

Premièrement, un skate-park est bien prévu dans le cadre du projet d'aménagement de la zone centrale du parc. L'aménagement de cette zone est aujourd'hui repoussé car occupée par la voie d'accès de chantier à l'Île Seguin.

Concernant les commerces deuxièmement, vous faites état de liquidations ou dépôt de bilan «chaque trimestre». Cette vision est très excessive au regard des faits, puisque seuls trois commerces viennent de fermer (Artus, Poulet purée dont le concept n'a jamais été testé en France et The Boat House dont le gérant n'était pas du métier) contre 37 commerces en activité sur le secteur du Trapèze dont :

- 8 commerces alimentaires ;
- 12 commerces non-alimentaires ou services ;
- 15 brasseries / restaurants.

Un taux de renouvellement est inévitable dans un quartier neuf, et la proportion constatée en 2015, de l'ordre de 8 %, demeure très faible.

En 2015 l'ouverture d'une deuxième boulangerie, d'un primeur, du Carrefour City, du pressing et de la Grande Récré en octobre dernier, ont permis de compléter l'offre commerciale dans le quartier. Par ailleurs, le début 2016 verra l'ouverture d'une salle de sport privée, d'une boucherie et d'une épicerie fine.

Les années 2014 et 2015 restent très positives quant au développement commercial du secteur qui compte de belles réussites. Pour preuve plusieurs commerçants ont déjà ou souhaitent ouvrir un deuxième point de vente sur le secteur (Optical Center, la Coiffeuse, Monsieur Grandin) et les demandes d'informations pour installation sur le Trapèze sont elles aussi très élevées depuis ces derniers mois.

S'agissant du Foyer de l'Olivier, la Ville a entrepris de pérenniser le foyer de l'Olivier au sein d'une nouvelle opération immobilière située sur le macro lot Y Nord dans la ZAC Seguin-Rives de Seine. Le foyer, centre d'hébergement d'urgence, s'insèrera au RDC et au 1^{er} étage d'un immeuble de logements. C'est une opération complexe qui se déroulera en deux phases permettant d'assurer la continuité de fonctionnement du foyer. Le déménagement du foyer dans ses nouveaux locaux est prévu à horizon été 2018. Je rappelle que le programme global du macro lot Y Nord est le suivant :

Séance du 10 novembre 2015

- 54 logements sociaux qui représentent 32 % de logements sociaux y compris le foyer,
- 149 logements en accession.

La réalisation du macro lot Y contribuera fortement à la requalification des rues de Meudon et Nationale.

Enfin, s'agissant du foyer Coallia rue Nationale, il s'agit d'une résidence de travailleurs migrants, capacité de 320 lits mais on constate une sur-occupation. Le patrimoine est vétuste, les propriétaires, «Antin Résidences» reconnaissent que les bâtiments sont en fin de vie. Antin résidences et Coallia doivent revenir vers nous avec un projet, en attente pour l'instant.

M. BAGUET : Vous avez raison Madame SHAN. La politique commerciale sur le Trapèze n'avait pas été pensée au départ. Je rappelle que nous avons mis en place une commission commerce en 2009. Les choses ont d'ailleurs été très conflictuelles avec les promoteurs, qui au passage ont une politique de loyers excessive. Désormais tout va beaucoup mieux, d'autant plus que nous accueillons désormais le siège national France de Barilla. C'est d'ailleurs la 34^e entreprise qui s'installe sur le Trapèze, sans compter l'arrivée d'Alstom et de General Electric qui rempliront toutes les tours du Pont de Sèvres en 2016.

M. BAGUET : D'autre part, dans le respect des dispositions et des garanties prévues par le statut de la fonction publique territoriale, je vous informe que j'ai décidé de mettre fin à compter du 1^{er} février 2016 au détachement sur l'emploi fonctionnel du Directeur Général des Services, Monsieur Jean-Marie REYNAUD, au motif de la perte de confiance.

Enfin, vous trouverez sur table le calendrier des prochaines séances de Conseil municipal de l'année 2016. J'espère tous vous retrouver demain pour le 11 novembre.

M. FUSINA : Je rappelle également que se tiendra la 19^e édition du semi-marathon le dimanche 15 novembre prochain. J'espère que vous serez nombreux à venir soutenir les 8 300 inscrits, ainsi que les 7 membres du Conseil municipal.

M. BAGUET : Je vous remercie pour cette information. Je lève la séance.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET lève la séance à 20h23.